



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

DIRECCTE de Normandie

IMPACTS DE LA CRISE DU COVID 19

Bureau du CREFOP
Lundi 20 avril 2020

Dispositif exceptionnel d'activité partielle

Des formalités assouplies

- Délai porté au 30 avril pour déposer les demandes d'autorisation liées au Covid 19 (suppression du caractère préalable)
- Réponse tacite sous 48 h pour toute demande d'autorisation et d'indemnisation
- Délai de paiement de l'ASP de 10 jours

Une indemnisation améliorée

- A hauteur de 70 % du salaire brut (84 % du net) jusqu'à 4,5 SMIC intégralement prise en charge par l'Etat avec un minimum de 8,03 €/h
- Un élargissement du dispositif à d'autres catégories de salariés (salariés au forfait, temps partiel, apprentis et alternants, aides à domicile, VRP...)
- La prise en compte de spécificités : heures d'équivalence, HCR

Dispositif exceptionnel d'activité partielle

AU 16 AVRIL 2020

41 377 Demandes d'autorisation

- 420 126 salariés
- 184 660 537 heures demandées

20 776 Demandes d'indemnisation

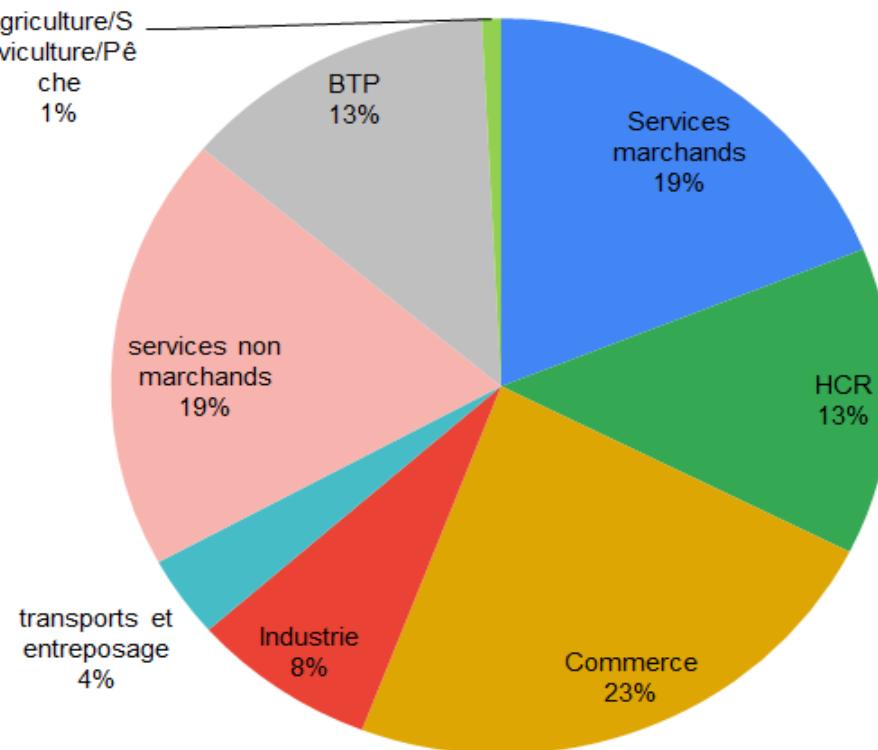
- 4 265 payées et 14 495 en attente de paiement
- Solde en attente de validation ou instruction

Soit

- 5 319 998 heures indemnisées
- 109 687 salariés concernés
- 44 219 198 € versés par l'ASP ou en attente de versement

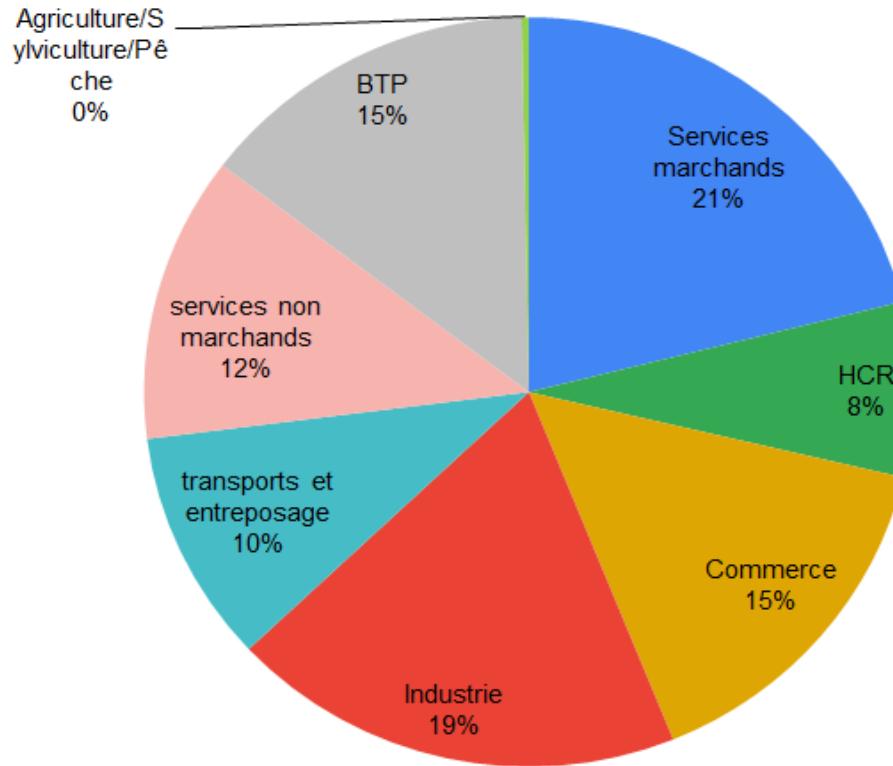
Dispositif exceptionnel d'activité partielle

REPARTITION PAR SECTEURS



Dispositif exceptionnel d'activité partielle

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR



Dispositif exceptionnel de FNE Formation

Ouvert à

- Toutes les entreprises,
- Tous les salariés placés en activité partielle (sauf apprentis et alternants)
- Toutes les actions de formation (sauf obligation de formation de l'employeur)

Prise en charge par l'Etat de 100 % des frais pédagogiques et de l'indemnisation activité partielle

Jusqu'au 30 juin 2020

Un dispositif simplifié et rapide avec un conventionnement via les OPCO

- 10 OPCO s'engagent dans la démarche en Normandie

Autres mesures complémentaires d'accompagnement des entreprises

- **Des ordonnances et décrets sur**
 - La durée du travail
 - La prise de congés payés, de CET , de jours de repos
 - La suspension de certains délais de procédure
- **Des guides de bonnes pratiques et des fiches métiers** pour organiser et faciliter la reprise d'activité dans de nombreux secteurs

Des mesures de soutien de l'activité économique

- Octroi de délai de paiement des charges fiscales et sociale ou remises d'impôt
- Fonds de solidarité (volets 1 et 2) pour les entreprises ayant 1 CA de -1M€
 - 1500€ d'indemnisation : demande automatique sur site DGFIP dès fin mars
 - Complément de 2000€ pour éviter la faillite : Financement Etat/région
- Prêts de trésorerie garantis par l'Etat via BPI France
- Report de l'exécution des marchés publics sans pénalités
- Médiation du crédit

Une mobilisation des acteurs normands

- Services de l'Etat
- Conseil régional
- Autres collectivités territoriales
- Chambres consulaires : CCI, CRMA, CRAN
- Organismes : URSSAF, Banque de France
- Opérateurs de l'Etat : médiation du crédit, BPI France...
- Instances dédiées : CCSF, CODEFI, cellule de veille et d'anticipation (C3A), réunions filières...

Une mobilisation des acteurs normands

Au sein de la Direccte

- Réunions régulières avec les secteurs professionnels
- Questionnaire adressé aux sites industriels de plus de 500 salariés
- Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises
- Services MUTECO des Unités Départementales
- Médiation des entreprises

Une cellule régionale d'appui dédiée

Activée dès le 2 mars 2020 par le Service Economique de l'Etat en Région (SEER) de la DIRECCTE pour répondre aux entreprises normandes :

Intervention de 1^{er} niveau réalisée par les consulaires depuis le 24 mars (partenariat renforcé)

Mobilisation des unités départementales sur l'activité partielle

10 262 sollicitations (au 17 avril)

Motifs de saisine :

- activité partielle,
- étalement des charges sociales/fiscales
- fonds de solidarité,
- problèmes de trésorerie
- organisation du travail et droit du travail (reprise d'activité)
- relations clients/fournisseurs
- concurrence déloyale

